



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 31 janvier 2022

COVID-19 | Les mesures de lutte contre l'épidémie évoluent

À compter du mardi 1er février 2022, en Haute-Saône, le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur pour les personnes de 11 ans et plus. Cette évolution s'inscrit dans le calendrier d'allègement des mesures annoncé par le Premier ministre :

- 2 février : levée des jauges dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres...). Le télétravail ne sera plus obligatoire mais restera recommandé ;
- 16 février : les discothèques pourront rouvrir dans le respect du protocole sanitaire. Les concerts debout pourront reprendre dans le respect du protocole sanitaire. La consommation sera à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports, de même que la consommation debout dans les bars.

Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, rappelle que la vaccination demeure l'arme essentielle pour faire face au virus. À cet égard, la campagne de rappel peut encore progresser dans le département (69,5 % des personnes éligibles ont bénéficié de leur rappel) pour augmenter le niveau d'immunité de la population et réduire le risque de développer des formes graves du virus, qui font pression sur notre système hospitalier et son personnel.

Pour rappel, une large offre vaccinale est proposée dans le département, que ce soit en centres de vaccination, lors des déplacements du vaccibus ou par professionnels de santé de ville.

La lutte contre la propagation de l'épidémie doit également passer par un respect rigoureux des gestes barrières dans notre vie quotidienne.



**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

Le préfet rappelle qu'il est essentiel de maintenir les mesures barrières telles que l'aération des locaux, la distanciation physique et le port du masque en milieu clos. En outre, pour protéger ses proches, il est également nécessaire de se faire tester au moindre symptôme, de respecter scrupuleusement les gestes barrières, de réduire ses contacts dans l'attente du résultat et de s'isoler en cas de dépistage positif.

N'attendez pas pour vous protéger et relancer votre immunité !

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70 